

Séance du 10 Décembre 2020

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux Mille Vingt, le dix décembre, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des aînés, sur convocation régulière adressée à ses membres le dix décembre deux mille vingt par Monsieur **Olivier DAMEZ**, son Maire en exercice qui a présidé la séance.

**Etaient présents** : MM Olivier DAMEZ, Cécile ALIBERT, Sandrine AUJOULAT, Martine BOURDARIES, Patricia DOS SANTOS, Loïc FAVAREL, Valérie FERRE, Alain GARRIDO, Stéphane GARRIGUES, Muriel GEFFRIER, Christelle GENEVE, Jean-Claude LABORIE, Daniel LAGARRIGUE, Aurore MAUREL, Béatrice REGNAULT, Bernard SANTOUL, Denis TENEGAL, Hervé THOMAS, Lara TREGAN.

**Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration** : MM Nadia CARRIE à Alain GARRIDO, Jean-Marie COMBELLES à Olivier DAMEZ, Laurent DECKER à Sandrine AUJOULAT, Valérie VERGNES à Denis TENEGAL.

**Excusé(es)** :

**Absent(es)** :

**Secrétaire de séance :**

La séance est ouverte ce jeudi dix décembre deux mille vingt à vingt heures trente-cinq minutes, sous la présidence de son Maire en exercice, Monsieur **Olivier DAMEZ**.

Il est procédé à l'appel nominal des membres présents.

Il est proposé ensuite de désigner le secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Madame Christelle GENEVE est désignée secrétaire de séance.

**Délibération n° 2020/87 : Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 :**

Monsieur le Maire indique que préalablement au vote du budget 2021, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020, soit 597 165 euros avec l'accord du Conseil Municipal.

Accord à l'unanimité

**Délibération n° 2020/88 et 89 : décisions modificatives :**

L'Adjoint aux finances propose plusieurs décisions modificatives.

Séance du 10 Décembre 2020

**Décision modificative n° 4 : Budget commune**

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
657362	Subv. fonct. CCAS	200.00	
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	-200.00	
74121	Dotation de solidarité rurale		71200.00
74127	Dotation nationale de péréquation		-71200.00
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2031 - 278	Frais d'études	15000.00	
204172 - 258	Autres EPL : Bâtiments, installations	8595.32	
2313 - 272	Constructions	1500.00	
2315 - 240	Installat°, matériel et outillage techni	-5800.00	
2315 - 258	Installat°, matériel et outillage techni	-8595.32	
1323 - 278	Subv. non transf. Départements		6250.00
13241 - 278	Subv. non transf. Communes du GFP		1800.00
13251 - 278	Subv. non transf. GFP de rattachement		2650.00
<b>TOTAL :</b>		<b>10700.00</b>	<b>10700.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>10700.00</b>	<b>10700.00</b>

**Décision modificative n° 5 : Budget commune**

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
165	Dépôts et cautionnements reçus	880.00	
2112 (041)	Terrains de voirie	1414.00	
2161 (041)	Oeuvres et objets d'art	1000.00	
2313 - 272	Constructions	5244.00	
10251 (041)	Dons et legs en capital		1000.00
1328 (041)	Autres subventions d'équip. non transf.		1414.00
1328 - 272	Autres subventions d'équip. non transf.		5244.00
165	Dépôts et cautionnements reçus		880.00
<b>TOTAL :</b>		<b>8538.00</b>	<b>8538.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>8538.00</b>	<b>8538.00</b>

Accord à l'unanimité.

Séance du 10 Décembre 2020

**Délibération n° 2020/90 : Vote des tarifs communaux :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la liste des différents tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

<b>TARIFS COMMUNAUX (EN EUROS)</b>		<b>TARIFS 2020</b>	<b>TARIFS PROPOSES EN 2021</b>		
<b>CIMETIERE</b>	Concession cimetière : m2	50 €	50 €		
	Case colombarium	1 000 €	1 000 €		
<b>FOURRIERE MUNICIPALE</b>	Frais de garde	3 €/jour/chien	3 €/jour/chien		
	Frais de conduite	68.60 €/chien	68.60 €/chien		
	Frais lecture puce	19 €	22 €		
<b>PHOTOCOPIES</b>	Format A4	0.20 €/feuille	0.20 €/feuille		
<b>PRÊT MOBILIER : Tables &amp; chaises</b>	Jusqu'à 30 places	25 €	25 €		
	De 31 à 100 places	50 €	50 €		
	+ de 101 places	70 €	70 €		
<b>DROIT DE PLACE</b>	Cirques et camions de vente de produits de toute nature	40 €/jour	40 €/jour		
	Commerçants, artisans, producteurs * occupation ponctuelle inférieure journée	10 €	10 €		
	Commerçants, artisans, producteurs * occupation ponctuelle inférieure journée - 1 présence par semaine pendant 1 mois - 1 présence par semaine pendant 1 an - 2 présences par semaine pendant 1 an	40 € 200 € 350 €	40 € 200 € 350 €		
	Si engagement sur 1 an gratuité sur période d'essai de 2 mois Réduit à 1 mois si engagement portant sur 2 présences par semaine pendant 1 an				
<b>LOCATION DES SALLES COMMUNALES POUR LES PROFESSIONNELS ET LES PARTICULIERS</b>	Salle Hervé de Guerdavid	Gymnase	Salle des Aînés	Salles : PMR Nelson Mandela	
	Week-end	300 €	150 €	80 €	
	Repas + Soirée	200 €	100 €	60 €	
	Réunion : journée	50 €	50 €	50 €	50 €
	½ journée	30 €	30 €	30 €	30 €

Accord à l'unanimité.

Séance du 10 Décembre 2020

**Délibération n° 2020/91 : Participation de l'association des amis de l'église de Saint-Victor**

L'Adjoint en charge de cette question rappelle que l'association des amis de l'église de Saint-Victor s'est largement investie en réalisant de petits travaux d'entretien. En outre, d'importants travaux de rénovation de l'église ont été entrepris par la commune. De fait, ladite association a décidé d'octroyer à la commune de Couffouleux une participation de 1900 euros affectée au financement de l'électrification des cloches.

Accord à l'unanimité.

**Délibération n° 2020/92 : transfert de compétence assainissement collectif :**

L'Adjoint en charge de ce dossier rappelle qu'en application de la loi Nôtre, la communauté d'agglomération a pris la compétence assainissement collectif. De fait, les biens meubles et immeubles affectés aux ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées doivent être transférés. Ce transfert sera opéré au vu d'un procès-verbal de mise à disposition établi par les services de la Direction Départementale des Finances publiques.

Accord à l'unanimité.

**Délibération n° 2020/93 : Modification taux indemnité de fonction d'un adjoint :**

Monsieur le Maire indique qu'un adjoint a vu une augmentation de son temps passé au service de la commune. En conséquence, Monsieur le Maire propose d'augmenter son indemnité de 12,85 % à 15,42 % au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

1 personne n'a pas pris part au vote.

Accord à l'unanimité.

**Délibération n° 2020/94 : Demande de subvention au Conseil Régional pour la construction d'une maison médicale :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un terrain a été acheté pour la réalisation d'une maison médicale.

Le montant prévisionnel de cette construction s'élève à 298 654 euros HT. Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil Régional pour la réalisation de ce projet dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Séance du 10 Décembre 2020

<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT DEPENSES ELIGIBLES HT</b>	<b>FINANCEURS</b>	<b>%</b>	<b>MONTANT HT</b>
Construction maison médicale	298 654 €	ETAT	30 %	89 596 €
		CONSEIL DEPARTEMENTAL	15 %	44 798 €
		CONSEIL REGIONAL	Somme plafond 130 000 €	130 000 €
		Autofinancement		(*)
<b>TOTAL</b>	<b>298 654 €</b>			<b>298 654 €</b>

(\*) De ces montants octroyés par les différents partenaires financiers, un pourcentage des loyers (1600 € par mois) sera déduit.

Accord à l'unanimité.

**Délibération n° 2020/95 : demande de subvention au Conseil Départemental pour la construction d'une maison médicale :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un terrain a été acheté pour la réalisation d'une maison médicale.

Le montant prévisionnel de cette construction s'élève à 298 654 euros HT. Monsieur le Maire propose de demander une subvention au CONSEIL DEPARTEMENTAL pour la réalisation de ce projet dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT DEPENSES ELIGIBLES HT</b>	<b>FINANCEURS</b>	<b>%</b>	<b>MONTANT HT</b>
Construction maison médicale	298 654 €	ETAT	30 %	89 196 €
		CONSEIL DEPARTEMENTAL	15 %	44 798 €
		CONSEIL REGIONAL	Somme plafond 130 000 €	130 000 €
		Autofinancement		(*)
<b>TOTAL</b>	<b>298 654 €</b>			<b>298 654 €</b>

Séance du 10 Décembre 2020

(\*) De ces montants octroyés par les différents partenaires financiers, un pourcentage des loyers (1600 € par mois) sera déduit.

Accord à l'unanimité.

**Délibération n° 2020/96 : Demande de subvention à l'Etat pour la construction d'une maison médicale**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un terrain a été acheté pour la réalisation d'une maison médicale.

Le montant prévisionnel de cette construction s'élève à 298 654 euros HT. Monsieur le Maire propose de demander une subvention aux services de l'ETAT pour la réalisation de ce projet dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT DEPENSES ELIGIBLES HT</b>	<b>FINANCEURS</b>	<b>%</b>	<b>MONTANT HT</b>
Construction maison médicale	298 654 €	ETAT	30 %	89 596 €
		CONSEIL DEPARTEMENTAL	15 %	44 798 €
		CONSEIL REGIONAL	Somme plafond 130 000 €	130 000 €
		Autofinancement		(*)
<b>TOTAL</b>	<b>298 654 €</b>			<b>298 654 €</b>

(\*) De ces montants octroyés par les différents partenaires financiers, un pourcentage des loyers (1600 € par mois) sera déduit.

Accord à l'unanimité.

**Délibération n° 2020/97 : Demande de subvention au Conseil Départemental pour la construction d'une maison d'assistantes maternelles :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un terrain a été acheté pour la réalisation d'une maison d'assistantes maternelles.

Le montant prévisionnel de cette construction s'élève à 250 000 euros HT. Monsieur le Maire propose de demander une subvention au CONSEIL DEPARTEMENTAL pour la réalisation de ce projet dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Séance du 10 Décembre 2020

LIBELLE	MONTANT DEPENSES ELIGIBLES HT	FINANCEURS	%	MONTANT HT
Construction maison assistantes maternelles	250 000 €	ETAT	35 %	87 500 €
		CONSEIL DEPARTEMENTAL	15 %	37 500 €
		CONSEIL REGIONAL	Somme plafond 100 000 €	100 000 €
		CAF	Somme plafond 125 000 € 25 % subvention 75 % prêt taux 0	50 000 €
		Autofinancement		(*)
<b>TOTAL</b>	<b>250 000 €</b>			<b>250 000 €</b>

(\*) De ces montants octroyés par les différents partenaires financiers, un pourcentage des loyers sera déduit.

Accord à l'unanimité.

**Délibération n° 2020/98 : Demande de subvention à la CAF du Tarn pour la construction d'une maison d'assistantes maternelles :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un terrain a été acheté pour la réalisation d'une maison d'assistantes maternelles

Le montant prévisionnel de cette construction s'élève à 250 000 euros HT. Monsieur le Maire propose de demander une subvention à la CAF du Tarn pour la réalisation de ce projet dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Séance du 10 Décembre 2020

<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT DEPENSES ELIGIBLES HT</b>	<b>FINANCEURS</b>	<b>%</b>	<b>MONTANT HT</b>
Construction maison assistantes maternelles	250 000 €	ETAT	35 %	87 500 €
		CONSEIL DEPARTEMENTAL	15 %	37 500 €
		CONSEIL REGIONAL	Somme plafond 100 000 €	100 000 €
		CAF	Somme plafond 125 000 € 25 % subvention 75 % prêt taux 0	50 000 €
		Autofinancement		(*)
<b>TOTAL</b>	<b>250 000 €</b>			<b>250 000 €</b>

(\*) De ces montants octroyés par les différents partenaires financiers, un pourcentage des loyers sera déduit.

Accord à l'unanimité.

**Délibération n° 2020/99 : Demande de subvention au Conseil Régional pour la construction d'une maison d'assistantes maternelles :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un terrain a été acheté pour la réalisation d'une maison d'assistantes maternelles.

Le montant prévisionnel de cette construction s'élève à 250 000 euros HT. Monsieur le Maire propose de demander une subvention au CONSEIL REGIONAL pour la réalisation de ce projet dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :



Séance du 10 Décembre 2020

<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT DEPENSES ELIGIBLES HT</b>	<b>FINANCEURS</b>	<b>%</b>	<b>MONTANT HT</b>
Construction maison assistantes maternelles	250 000 €	ETAT	35 %	87 500 €
		CONSEIL DEPARTEMENTAL	15 %	37 500 €
		CONSEIL REGIONAL	Somme plafond 100 000 €	100 000 €
		CAF	Somme plafond 125 000 € 25 % subvention 75 % prêt taux 0	50 000 €
		Autofinancement		(*)
<b>TOTAL</b>	<b>250 000 €</b>			<b>250 000 €</b>

(\*) De ces montants octroyés par les différents partenaires financiers, un pourcentage des loyers sera déduit.

Accord à l'unanimité.

**Délibération n° 2020/99-1 : demande de subvention à l'Etat pour la construction d'une maison d'assistante maternelles :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un terrain a été acheté pour la réalisation d'une maison d'assistantes maternelles.

Le montant prévisionnel de cette construction s'élève à 250 000 euros HT. Monsieur le Maire propose de demander une subvention aux services de l'ETAT pour la réalisation de ce projet dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Séance du 10 Décembre 2020

<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT DEPENSES ELIGIBLES HT</b>	<b>FINANCEURS</b>	<b>%</b>	<b>MONTANT HT</b>
Construction maison assistantes maternelles	250 000 €	ETAT	35 %	87 500 €
		CONSEIL DEPARTEMENTAL	15 %	37 500 €
		CONSEIL REGIONAL	Somme plafond 100 000 €	100 000 €
		CAF	Somme plafond 125 000 € 25 % subvention 75 % prêt taux 0	50 000 €
		Autofinancement		(*)
<b>TOTAL</b>	<b>250 000 €</b>			<b>250 000 €</b>

(\*) De ces montants octroyés par les différents partenaires financiers, un pourcentage des loyers sera déduit.

Accord à l'unanimité.

**Délibération n° 2020/100-1 : demande de subvention à l'Etat pour la construction d'une maison pour personnes âgées :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un terrain a été acheté pour la réalisation d'une maison pour personnes âgées.

Le montant prévisionnel de cette construction s'élève à 300 000 euros HT. Monsieur le Maire propose de demander une subvention aux services de l'ETAT pour la réalisation de ce projet dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Séance du 10 Décembre 2020

<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT DEPENSES ELIGIBLES HT</b>	<b>FINANCEURS</b>	<b>%</b>	<b>MONTANT HT</b>
Construction d'une maison pour personnes âgées	300 000 €	ETAT	30 %	90 000 €
		CONSEIL DEPARTEMENTAL	20 %	60 000 €
		CONSEIL REGIONAL	9 000 €/résident (6 résidents)	54 000 €
		Autofinancement		(*)
<b>TOTAL</b>	<b>300 000 €</b>			<b>300 000 €</b>

(\*) De ces montants octroyés par les différents partenaires financiers, un pourcentage des loyers sera déduit.

Accord à l'unanimité.

**Délibération n° 2020/101-1 : demande de subvention au Conseil Régional pour la construction d'une maison pour personnes âgées**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un terrain a été acheté pour la réalisation d'une maison pour personnes âgées.

Le montant prévisionnel de cette construction s'élève à 300 000 euros HT. Monsieur le Maire propose de demander une subvention au CONSEIL REGIONAL pour la réalisation de ce projet dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT DEPENSES ELIGIBLES HT</b>	<b>FINANCEURS</b>	<b>%</b>	<b>MONTANT HT</b>
Construction d'une maison pour personnes âgées	300 000 €	ETAT	30 %	90 000 €
		CONSEIL DEPARTEMENTAL	20 %	60 000 €
		CONSEIL REGIONAL	9 000 €/résident (6 résidents)	54 000 €
		Autofinancement		(*)
<b>TOTAL</b>	<b>300 000 €</b>			<b>300 000 €</b>

(\*) De ces montants octroyés par les différents partenaires financiers, un pourcentage des loyers sera déduit.

Séance du 10 Décembre 2020

Accord à l'unanimité.

**Délibération n° 2020/102-1 : demande de subvention au Conseil Départemental pour la construction d'une maison pour personnes âgées**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un terrain a été acheté pour la réalisation d'une maison pour personnes âgées.

Le montant prévisionnel de cette construction s'élève à 300 000 euros HT. Monsieur le Maire propose de demander une subvention au CONSEIL DEPARTEMENTAL pour la réalisation de ce projet dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT DEPENSES ELIGIBLES HT</b>	<b>FINANCEURS</b>	<b>%</b>	<b>MONTANT HT</b>
Construction d'une maison pour personnes âgées	300 000 €	ETAT	30 %	90 000 €
		CONSEIL DEPARTEMENTAL	20 %	60 000 €
		CONSEIL REGIONAL	9 000 €/résident (6 résidents)	54 000 €
		Autofinancement		(*)
<b>TOTAL</b>	<b>300 000 €</b>			<b>300 000 €</b>

(\*) De ces montants octroyés par les différents partenaires financiers, un pourcentage des loyers sera déduit.

Accord à l'unanimité.

**Délibération n° 2020/103 : Contrat de location**

L'Adjoint en charge de ce dossier rappelle que des travaux d'aménagement ont été réalisés dans la maison située 45 avenue Jean Bérenguier. Il est proposé de signer un contrat de location avec un ophtalmologiste pour un montant de 880 euros/mois sur une durée de un an avec possibilité de résiliation anticipée.

Accord à l'unanimité.

Séance du 10 Décembre 2020

**Délibération n° 2020/104 : don d'un tableau**

Le premier Adjoint indique qu'une habitante de la commune a fait don à la commune d'un tableau représentant le christ en croix. La valeur de ce tableau est estimée à 1000 euros. Il sera installé dans l'église de Saint-Victor.

Accord à l'unanimité.

**Délibération n° 2020/105 : choix d'un architecte pour la construction d'un cabinet médical**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé de construire un cabinet médical sur la commune. Pour ce faire, une consultation a été lancée auprès d'architectes. Après analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir le cabinet MOUGEL qui a proposé une rémunération au taux de 8 % pour un montant prévisionnel de dépenses de 268 800 euros HT.

Accord à l'unanimité.

**Délibération n° 2020/106 : désignation d'un conseiller délégué à la communication**

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une délibération qui annule et remplace celle prise le 20 octobre dernier afin d'intégrer le pourcentage de rémunération du conseiller délégué à la communication qui est établi à 7,72 %.

1 élu n'a pas pris part au vote.

**Délibération N 2020/107 : subvention aux associations**

Stade athlétique Rabastens Couffouleux XV.....	1 000.00 euros
Basket club rabastinois .....	500.00 euros
Football Club Vignoble 81.....	1 500.00 euros
Rando du Pays Rabastinois.....	180.00 euros
Union Laïque Rabastens.....	200.00 euros
Ouest Tarn HAND BALL.....	700.00 euros

Association des deux clochers.....200.00 euros  
(subvention exceptionnelle).

*L'Elue, Présidente de l'association n'a pas pris part au vote : 22 voix pour, 0 contre.*

Société de chasse de Couffouleux.....	420.00 euros
	(dont 100 euros à titre exceptionnel)
Secours catholique.....	100.00 euros
ARSAD (portage repas à domicile).....	300.00 euros
Wombéré.....	800.00 euros
Compagnie du Morse.....	2 500.00 euros
MJC.....	1 500.00 euros

Accord à l'unanimité

Séance du 10 Décembre 2020

**Questions diverses :**

Au vu de la situation sanitaire actuelle, la cérémonie des vœux à la population ne pourra pas se tenir sous la forme habituelle.

Prochain conseil municipal le 26 janvier à 18h00.

La collecte des ordures ménagères et le tri sélectif se feront le mercredi.

Pour la zone 1, le tri se fera les semaines impaires (quartier à gauche de l'Avenue Jean Bérenguier en partant de Giroussens).

Pour la zone 2, semaines paires (avenue Jean Bérenguier, route de Giroussens + partie droite de l'avenue Jean Bérenguier et de la route de Giroussens).

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.

Séance du 10 Décembre 2020

<b>Délibérations</b>	<b>THEME</b>
Dél 2020/87	Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif – budget commune
Dél 2020/88	Décision modificative n°4 – Budget commune
Dél 2020/89	Décision modificative n° 5 – budget commune
Dél 2020/90	Tarifs communaux 2021
Dél 2020/91	Participation de l'association des amis de l'Eglise de Saint-Victor à Couffouleux pour l'électrification des cloches
Dél 2020/92	Transfert de compétence assainissement collectif
Dél 2020/93	Modification taux indemnité de fonction d'un Adjoint
Dél 2020/94	Demande de subvention au Conseil Régional pour la construction d'une maison médicale
Dél 2020/95	Demande de subvention au Conseil Départemental pour la construction d'une maison médicale
Dél 2020/96	Demande de subvention aux services de l'Etat pour la construction d'une maison médicale
Dél 2020/97	Demande de subvention au Conseil Départemental pour la construction d'une maison d'assistante maternelle
Dél 2020/98	Demande de subvention à la CAF pour la construction d'une maison d'assistantes maternelles
Dél 2020/99	Demande de subvention au conseil Régional pour la construction d'une maison d'assistantes maternelles
Dél 2020/99-1	Demande de subvention à l'Etat pour la construction d'une maison d'assistantes maternelles
Dél 2020/100-1	Demande de subvention à l'Etat pour la construction d'une maison pour personnes âgées
Dél 2020/101-1	Demande de subvention au conseil Régional pour la construction d'une maison pour personnes âgées
Dél 2020/102-1	Demande de subvention au Conseil Départemental pour la construction d'une maison pour personnes âgées
Dél 2020/103	Contrat de location
Dél 2020/104	Don d'un tableau à la commune
Dél 2020/105	Choix d'un architecte pour la construction d'un cabinet médical
Dél 2020/106	Désignation d'un conseiller délégué à la Commune

Ainsi fait et délibéré le 10 décembre 2020.

Le Maire,

Séance du 10 Décembre 2020

<b>NOMS ET PRENOMS</b>	<b>SIGNATURE</b>	<b>NOMS PRENOMS</b>	<b>SIGNATURES</b>
ALIBERT Cécile		GENEVE Christelle	
AUJOULAT Sandrine		LABORIE Jean-Claude	
BOURDARIES Martine		LAGARRIGUE Daniel	
CARRIE Nadia		MAUREL Aurore	
COMBELLES Jean-Marie		REGNAULT Béatrice	
DAMEZ Oliver		SANTOUL Bernard	
DECKER Laurent		TENEGAL Denis	
DOS SANTOS Patricia		THOMAS Hervé	
FAVAREL Loïc		TREGAN Lara	
FERRE Valérie		VERGNES Valérie	
GARRIDO Alain			
GARRIGUES Stéphane			
GEFFRIER Muriel			